

Le 21 juin 2022

Délibéré suite à l’audition de la responsable du service des données et des études statistiques (Sdes) du ministère de la transition écologique

L’Autorité de la statistique publique (ASP) a auditionné le 17 mai 2022 la cheffe du service des données et des études statistiques (Sdes) du ministère de la transition écologique.

L’ASP a noté l’étendue très large du champ des statistiques relevant ce service, qui couvre à la fois les transports et l’énergie, le logement et la construction, ainsi que l’environnement et le développement durable. Son positionnement au sein du Commissariat général au développement durable (CGDD) aux côtés du service de la recherche et de l’innovation qui comprend notamment un laboratoire d’innovation par les données, Ecolab, est à cet égard un atout pour lui permettre d’appréhender les enjeux des politiques ministérielles et favoriser la prise en compte des besoins statistiques dans le traitement et l’administration des données. Les pratiques du Sdes en matière de production et de diffusion des informations statistiques traduisent en outre le respect des principes d’indépendance professionnelle, d’objectivité et d’impartialité exigés par le Code des bonnes pratiques de la statistique européenne, sachant que beaucoup des indicateurs qu’il produit relèvent de règlements européens ou d’obligations internationales.

Au cœur des missions d’observation du Sdes figurent des sujets qui suscitent des demandes d’information multiples et croissantes des acteurs sociaux et font l’objet de priorités renouvelées de la part des pouvoirs publics dans un contexte de moyens contraints. C’est par exemple le cas des conditions de logement et d’habitat, et surtout des différents aspects des problèmes environnementaux et de la transition écologique. Ces derniers requièrent de nouveaux recueils de données, mais aussi des efforts de définition des concepts et nomenclatures adaptés à des suivis statistiques pertinents, en coopération étroite entre l’Insee et le Sdes.

Le Sdes se situe par ailleurs dans un environnement où plusieurs autres administrations ou organismes publics produisent et diffusent des informations de nature statistique dans des

champs voisins, ce qui rend cruciales, face aux demandes multiples des utilisateurs, la coordination des statistiques produites et leur inscription dans une régulation d'ensemble. Il importe dans ce cadre que le Sdes se mette en mesure de développer son rôle de concertation et de coordination statistique vis-à-vis des divers organismes producteurs de données relevant du ministère. Ce rôle est particulièrement crucial s'agissant des données contribuant aux statistiques européennes et internationales dont la qualité doit être validée.

Concernant ses activités propres, le Sdes aura à assurer le renouvellement d'applicatifs anciens, tout en développant ses thématiques d'observation sur des sujets comme la rénovation énergétique, les usages de la consommation d'énergie, la mobilité des personnes, l'emploi des pesticides, la biodiversité, les politiques de décarbonation ou le suivi des écosystèmes. Les réponses à ces besoins d'information pourraient utilement s'enrichir à l'avenir par la mobilisation de données privées, qui requièrent la conduite d'expérimentations et la définition de règles et de traitements adéquats.

Le Sdes a par ailleurs, du côté du service statistique public, besoin de disposer d'un cadrage pluriannuel concernant le rythme, le mode de financement des enquêtes, et le contenu des enquêtes auprès des particuliers sur les conditions de logement (dites « enquêtes Logement »), de façon à pouvoir programmer le recours à des instruments d'actualisation entre deux enquêtes et mieux éclairer certaines questions comme la précarité énergétique.

La planification des priorités écologiques envisagée à l'échelle gouvernementale devrait enfin être l'occasion pour le Sdes de consolider ses moyens d'observation pendant les prochaines années, le cas échéant en coopération avec d'autres partenaires, et de lancer de nouvelles opérations de suivi et d'évaluation.